

13
Avril
2014



REGLEMENT

ARTICLE 1 : Organisation et Epreuve

L'AC Beauchamp Orientation, organisateur de courses d'orientation et de raids multi-sports depuis 1979, vous propose de participer à l'une des quatre épreuves du **VO² 3D**. Ce sont 4 courses d'orientation pédestres chronométrées en libre choix dans la forêt de Carnelle sur la commune de Saint Martin du terre, le dimanche **13 Avril 2014** :

- la **VO² Diabolique**, 95 postes
 - la **VO² Démoniaque**, 60 postes
 - la **VO² Diplomate**, 30 postes
 - la **VO² Découverte**, 15 postes

ARTICLE 2 : Déroulement

Nous vous accueillerons le dimanche **13 avril 2014** en foret de Carnelle (95) au **Lac Bleu**

95 DIABOLIQUE

VO²Diabolique :

(Epreuve limitée à 100 participants, pas d'inscription sur place le jour de la course)

Dès **7h00**, accueil, ouverture des vérifications techniques des participants de la **VO²Diabolique**. Pour cette épreuve, le briefing aura lieu à **7h45** sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

Le départ en Masse de la VO²Diabolique est prévu à **8h00**.

La prise de carte (1 Carte A3 papier Pretex,) s'effectuera 500 mètres environ après le départ. 93 balises seront représentées sur votre carte (*) définitions des postes imprimées au verso. Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **12H30**.

Temps de Course **4H30** maxi.

2 balises seront à trouver en « memory » depuis le ravitaillement (*)

1 Ravitaillement léger (eau, fruits secs, gâteaux)

(*): 95 balises au total, traçage en cours

VO²Diabolique :

Accueil 7h00 / Briefing 7h45 / Départ 8h00 / Fermeture circuit 12h30

DEMONIAQUE

VO²Démoniaque :

(Epreuve limitée à 100 participants, pas d'inscription sur place le jour de la course)

Dès **7h00**, accueil, ouverture des vérifications techniques des participants de la **VO²Démoniaque**. Pour cette épreuve, le briefing aura lieu à **8H45** sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

Le départ en Masse de la VO²Démoniaque est prévu à 9h00.

La prise de carte (1 Carte A3 papier Pretex) s'effectuera 500 mètres environ après le départ.

58 balises seront représentées sur votre carte ,définitions des postes imprimées au verso.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **12H30**.

Temps de Course 3h30 maxi.

2 balises sera à trouver en « memory » ,depuis le ravitaillement) (*)

1 Ravitaillement léger (eau, fruits secs, gâteaux)

(*): 60 balises au total, traçage en cours

VO²Démoniaque:

Accueil 7h00 / Briefing 8h45 / Départ 9h00 / Fermeture circuit 12h30

DIPLOMATE

VO²Diplomate: (Epreuve limitée à 150 participants)

Dès **9h00**, accueil, inscriptions sur place , ouverture des vérifications techniques des participants de la **VO²Diplomate**.

Départs libres prévus de **9h30 à 11h00**

3h30de course MAXi . Fermeture du circuit à **12h30**.

Pour cette épreuve, le briefing individuel possible sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

La prise de carte (Format A4) s'effectuera au départ.

30 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **12h30**

Pas de ravitaillement.

VO²Diplomate :

Accueil 9h00 / Départ de 9h30 à 11h00 / Fermeture circuit 12h30

VO² DÉCOUVERTE

VO²Découverte: (Epreuve limitée à 150 participants)

Dès **9h00**, accueil, inscriptions sur place, ouverture des vérifications techniques des participants de la **VO²Découverte**.

Départs libres prévus de **10h00 à 11h30**

2h30 de course MAXi. Fermeture du circuit à **12h30**.

Pour cette épreuve, le briefing individuel possible sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

La prise de carte (Format A4) s'effectuera au départ.

15 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **12h30**

Pas de Ravitaillement.

VO²Découverte :

Accueil 9h00 / Départ de 10h00 à 12h30 / Fermeture circuit 12h30

Le classement sera établi en tenant compte d'abord du
nombre de balises trouvées
et ensuite du
temps réalisé
pour effectuer ce parcours dans le temps imparti.
Podiums et remise des prix des courses à 13H30

13 AVRIL 2014 FORET DE GARNELLE

VO²30

VAL D'OISE ORIENTATION

3 DEFIS

DEFIS	DIABOLIQUE	95
DEFIS	NEW DEMONIAQUE	60
DEFIS	DIPLOMATE	30

+ PARCOURS DECOUVERTE 15 POSTES
acbeauchamp-orientation.net

val d'oise le département
FFCO Course d'Orientation Fédération Française
BEAU CHAMP
rando running LE PORTAVAL
01 39 58 49 86
Gamm vert le goût du jardin Villaines-Sous-Bois

ARTICLE 3 : Règlement et Sécurité

Sur la partie du parcours traversant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous les moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle. Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Il n'y a aucune raison de se perdre, néanmoins il est conseillé de s'équiper d'un téléphone portable pendant la course.

Les N° de portables des organisateurs et responsables de l'épreuve seront indiqués sur la carte. En cas de mauvais temps, cas de force majeure ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

Les participants sont tenus de respecter l'environnement (ne rien jeter) et d'être attentifs aux usagers de la forêt.

Le non respect du présent règlement entraînera la mise hors course immédiate.

Consignes complémentaires pour la VO² Diabolique et la VO² Démoniaque :

Point de passage imposé (traversée de la D85) .

Pour aller de la partie Sud à la partie Nord de ces deux circuits , vous devez impérativement prendre par le passage de route sécurisé matérialisé sur la carte par :) (.

Lors du passage ALLER et lors du passage RETOUR , vous accèderez aux deux extraits de cartes vous permettant de localiser les deux balises « memory »

Pour des raisons de sécurité

sous peine de disqualification,

il est interdit de traverser la route hachurée

(symbole de zone interdite X)

ailleurs que par le passage imposé

(symbole de point de passage

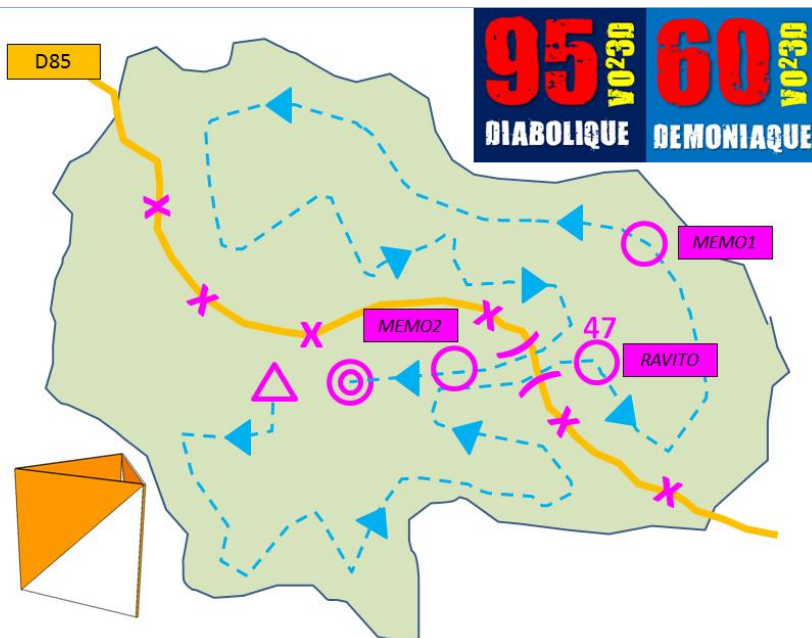
obligatoire :) () qui mène au

ravitaillement.

Vérification de l'ordre

de pointage des

postes avec la GEC



Point de Ravitaillement indiqué sur la carte (eau, fruits secs, gateaux).

Tout participant absent ou en retard ne pourra prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Pas de décompte temps en cas de retard.

ARTICLE 4 : Matériel

Matériel fourni par l'organisation :

- La carte IOF au 1/10000 au format A3 en Pretex (2 formats A3 pour VO² Diabolique, 1 format A3 pour la VO² Démoniaque)

La carte IOF au 1/10000 au format A4 pour la VO²Diplomate et la VO²Découverte

- Prêt du doigt électronique SI (Gestion Electronique de Course)

Matériel non fourni et conseillé :

- Boussole
- Montre pour les temps de course.
- Collant lycra
- Guêtres de protection (mollets)
- Un stabilo (pour tracer votre itinéraire)

A prévoir et conseillé pour la VO²Diabolique ,la VO²Démonique et la VO²Diplomate :

- Sac à dos avec autonomie ravitaillement
- Téléphone portable

ARTICLE 5 : Participation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans la cadre de la promotion de celui-ci.

Le VO²3D est ouvert à tous, licenciés ou non.

Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale. Tout participant au VO²3D s'engage à fournir soit la copie d'une licence **FFCO**, **FFSU** ou **UNSS** avec la mention "CO en compétition" pour pouvoir être couvert par l'assurance FFCO, soit un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la COURSE d'ORIENTATION en COMPETITION** datant de moins d'un an (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Toute photocopie de certificat doit être paraphée de la mention "certifiée conforme à l'original" + datée + signée par le concurrent.

ARTICLE 6 : Inscriptions et tarifs

Pour des raisons évidentes d'organisation,

il n'y aura **pas d'inscription sur place pour la VO²Diabolique et la VO²Démoniaque.**

L'inscription à la VO² Diabolique ou à la VO²Démoniaque devra être complétée au plus tard le **6 Avril 2014** et dans la limite du nombre d'inscrits.

Tout dossier incomplet à cette date sera rejeté.

Pour la VO²Diplomate et la VO²Découverte, l'engagement sera possible sur place.

Pour toute demande de renseignement , veuillez contacter :

acbc09502@gmail.com

Les inscriptions sont à faire par courrier en envoyant un chèque à l'ordre de :

AC Beauchamp Orientation

avec le bulletin d'inscription accompagné

des éléments décrits sur le bulletin à l'adresse suivante:

**Marie-Pierre COFFE - AC Beauchamp Orientation,
66, Avenue des Bauges
78370 PLAISIR.**

INSCRIPTION " COURRIER "	DIABOLIQUE	DEMONIAQUE	DIPLOMATE	DECOUVERTE
Licenciés FFCO,FFSU,UNSS	12 €	10 €	9 €	8 €
Mineurs Licenciés FFCO,FFSU,UNSS	10 €	8 €	6 €	5 €
Non licenciés	16 €	14 €	12 €	11 €
Mineurs Non Licenciés	13 €	11 €	9 €	8 €
			inscription famille / groupe : carte(s) supplémentaire(s) +2€ par carte	

ARTICLE 7 : Chronométrage

Le chronométrage est réalisé, comme sur toutes nos organisations, par le système *SPORTIDENT* de chronométrage et de contrôle par puce électronique. Celles-ci stockent toutes les balises validées. Un contrôle des balises validées et non validées sera mesuré avant l'arrivée et pourra vous permettre de compléter votre score si le temps vous le permet.

Des prêts de puces électroniques individuelles seront effectués à l'accueil contre un chèque de caution de **60€** à l'ordre de l'**AC Beauchamp** (dans la limite des puces disponibles).

La caution sera rendue après l'arrivée de la course en échange de la puce.

Les résultats de chaque épreuve seront affichés sur le lieu de course au fil des arrivées, et sur le site internet de L'AC Beauchamp.

ARTICLE 8 : Barrière horaire et Pénalités

Une seule barrière horaire est imposée :

vous devez être parvenu à l'arrivée au plus tard à 12h30

Au delà de **12h30**, vous serez classés à la suite des concurrents arrivés avant **12h30** et ce quelque soit le nombre de postes validés.

Remarques concernant les puces *SPORTIDENT* et les boîtiers de contrôle équipant chaque balise: Un seul bip et/ou flash de la LED du boîtier est nécessaire et suffisant. En cas de boîtier non fonctionnel (absence de bip ou de flash), poinçonnez la carte avec le poinçon mécanique situé sur la balise.

ARTICLE 9 : Désistement, remboursement, cas particuliers

Les éventuels désistements devront être signalés par courriel à acbc09502@gmail.com au plus tard 30 jours avant la date du départ (13 Mars 2014) pour avoir droit à un remboursement, sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés. Plus de remboursement passé cette date.

Le jour de l'épreuve, dans le cas où les conditions pourraient nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours. Dans le cas extrême où l'organisation se devrait d'annuler, un remboursement sera effectué sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés.

ARTICLE 10 : Jury d'Épreuve et Réclamations

Il se compose du directeur de course, du contrôleur technique, du traceur, ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. Les réclamations sont recevables par écrit dans les 60 minutes après l'affichage des résultats provisoires.